



Elections régionales et communautaires

Juin 2009

Priorités du mouvement

Table des matières

Introduction	Page 1
Politique générale et administration	Page 2
Enseignement	Page 3
Formation professionnelle – Emploi	Page 4
Logement	Page 5
Soutien à une vie autonome - BAP	Page 6
Soutien à une vie autonome – Services d'aide et soins à domicile	Page 7
Soutien à une vie autonome – AVJ	Page 8
Accueil et hébergement collectif	Page 9
Transports – Transports en commun	Page 10
Transports – Transports adaptés	Page 11
Loisirs – Pouvoirs locaux	Page 12
Perspectives	Page 13

Introduction

Altéo, mouvement social de personnes malades, valides et handicapées est reconnu comme association d'éducation permanente par la Communauté française.

Altéo regroupe plus de 10.000 membres et est présent sur l'ensemble de la Wallonie et à Bruxelles. C'est un mouvement proche du citoyen par l'implantation de ses 120 groupes locaux répartis au sein de 14 régionales

Missions :

- l'intégration grâce à des nombreuses activités de loisirs : sports, séjours de vacances, activités culturelles...
- la défense des intérêts et des droits des personnes malades et handicapées grâce à la participation active de ses membres
- l'entraide de proximité par l'accompagnement et le transport de personnes malades ou handicapées

Altéo mène **l'action politique** en mouvement avec ses membres. Le travail politique se réalise et se précise en s'appuyant sur leurs situations de vies. Ils apportent leurs expertises et leurs compétences au sein des commissions et groupes de travail.

C'est à partir de l'expression des membres qu'Altéo construit des avis et des revendications qui sont portées au niveau des instances locales, régionales, communautaires, nationales et européennes.

Pour mener à bien ce travail d'appropriation et de positionnement, Altéo s'appuie sur une méthodologie participative et d'éducation permanente.

Les propositions contenues dans ces pages sont le fruit d'un travail de fond mené avec les membres d'Altéo, à tous les niveaux du mouvement. Elles reflètent les attentes des personnes malades et handicapées pour les niveaux communautaires et régionaux.

Ensemble, les personnes malades, valides ou handicapées sont actrices de changement !

Politique générale - Administration

Politique générale

Altéo demande une transposition et une application rapide de la Convention ONU sur le droit des personnes handicapées.

Altéo attend également que la Directive européenne en matière d'anti-discrimination et d'égalité des chances (Directive 2000/78 CE) puisse être transposée aux niveaux régionaux et communautaires, en intégrant le champ des biens et services (accès au logement, transports en commun, bâtiments ouverts au public notamment) comme c'est le cas dans la législation fédérale.

Altéo plaide pour un renforcement de la prise en compte du handicap dans le cadre des politiques générales (mainstreaming du handicap) tout en renforçant le rôle résiduaire de l'Awiph et du Phare (innovation et moyens supplémentaires).

Dans le même ordre d'idées, Altéo demande que soit consultée l'instance consultative ad hoc pour toute politique qui a une incidence sur la vie des personnes handicapées. Altéo demande également qu'une instance consultative soit mise en place pour les matières liées à la Communauté française.

Altéo propose de lier tout octroi de subvention publique qui porte sur des aménagements immobiliers au respect de la législation et en particulier des articles 414 et 415 du Code Wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP) et du titre IV et VII du règlement régional d'urbanisme (RRU).

Enfin, Altéo attend que tous les services offerts à la population soient accessibles aux personnes handicapées, en ce compris les sites Internet publics.

Awiph¹ – Phare² – Administration

Altéo demande que les pouvoirs politiques concernés organisent de manière concrète une transversalité entre les administrations ou services utilisés par les personnes handicapées vivant sur le territoire bruxellois.

De manière générale, Altéo plaide pour une diminution du délai de traitement des dossiers administratifs transmis à l'Awiph. Plus particulièrement, Altéo demande qu'en ce qui concerne les aides individuelles à l'intégration, un délai de 1 mois maximum soit respecté si la demande suit le circuit normal et qu'un délai de trois mois maximum soit d'application lorsqu'elle passe en dérogation (article 13).

2

¹Awiph : Agence Wallonne pour l'intégration des Personnes Handicapées.

²Phare : « Personne handicapée autonomie recherchée » - nouveau nom du service bruxellois francophone des personnes handicapées.

Enseignement

Tout en reconnaissant l'importance de l'enseignement spécialisé, Altéo estime que les écoles ordinaires intégrant les enfants et les jeunes ayant des besoins éducatifs spéciaux constituent le moyen le plus efficace de combattre les attitudes discriminatoires. Il s'agit d'une des affirmations de la déclaration de Salamanque, adoptée par la conférence mondiale sur l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux du 7-10 juin 1994, qu'Altéo soutient.

Altéo demande qu'un budget suffisant pour des aides techniques, sanitaires et pédagogiques soit prévu afin de garantir l'intégration des enfants handicapés dans l'enseignement ordinaire.

Altéo demande plus de diversité et de possibilités de choix de sections dans l'enseignement secondaire spécialisé afin notamment de répondre aux besoins, aux capacités et aux attentes du plus grand nombre de jeunes. Altéo demande également à ce que la Communauté française veille à une meilleure répartition géographique de l'offre de l'enseignement.

Pour Altéo, des critères clairs de répartition par les écoles des capital-périodes entre la logopédie et la kiné doivent être arrêtés.

Afin de sensibiliser les futurs diplômés de l'enseignement supérieur ou universitaire, Altéo estime qu'au moins un module de formation par an sur le handicap devrait être obligatoire dans les programmes de cours des écoles d'architecture, d'assistants sociaux, d'ingénieurs et de sciences humaines.

Pour Altéo, la Communauté française doit contribuer à la sensibilisation de la communauté éducative au handicap (enseignants, pouvoirs organisateurs et inspection).

Altéo demande que les chauffeurs de transport scolaire soient formés et que le matériel roulant soit aux normes afin de pouvoir véhiculer les enfants handicapés en toute sécurité et confort. Altéo demande aussi que la durée de trajet soit raisonnable (max. 2h/jour). Pour la région de Bruxelles-Capitale, Altéo demande que la législation relative à la durée des transports scolaires soit appliquée. De plus, Altéo demande que l'analyse de la demande d'un transport individuel pour raison médicale soit effectuée par un professionnel de la santé.

Altéo demande que des adaptations des établissements scolaires soient réalisées afin de les rendre accessibles aux PMR. Altéo rappelle d'ailleurs le caractère résiduaire de l'Awiph.

3

Formation professionnelle - Emploi

Formation professionnelle

Altéo demande que l'accès aux formations ouvertes à tous et qui octroient des diplômes reconnus et certifiant une compétence recherchée sur le marché du travail soit privilégié.

Pour ce faire, Altéo insiste donc sur la nécessité que les lieux de formation soient accessibles et qu'une aide à la mobilité puisse être apportée le cas échéant afin de permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à ces formations. Altéo estime que le rôle de l'Awiph et du Phare est de fournir si nécessaire des soutiens complémentaires, comme la mise à disposition d'un répétiteur (formation), des aides au nursing et aux autres activités de la vie journalière, aides à la traduction pour les handicaps sensoriels.

Pour Altéo, une bonne répartition géographique des centres de formation spécialisés est nécessaire. Des synergies avec les centres de formation en milieu ordinaire doivent être organisées.

Emploi

Altéo demande que les quotas d'emploi de personnes handicapées dans le service public soient respectés, contrôlés et assortis de sanctions en cas de non respect. Un plan d'action doit être mis en place par les pouvoirs publics afin d'atteindre ce quota.

Concernant les entreprises de travail adapté, Altéo demande que le système fonctionne sur base du nombre d'équivalents temps plein et non sur base d'un nombre de places subsidiées afin de favoriser la souplesse et le travail à temps partiel qui peuvent apporter une réponse aux difficultés rencontrées par certaines personnes malades et handicapées.

4

Logement

Information et conseil

Altéo demande en ce qui concerne les travaux d'adaptation du logement qui ne nécessitent pas l'intervention d'un architecte, que la personne handicapée ait la possibilité de faire appel à un agent spécialiste tout au long des travaux d'adaptation (du plan à la réception des travaux) afin de l'accompagner dans son projet. Lorsque les adaptations du logement nécessitent l'intervention d'un architecte, Altéo demande qu'un agent, indépendant de l'architecte, puisse conseiller la personne handicapée qui le demande lors de la réalisation du plan et du cahier des charges.

Afin de développer ce service et que l'offre puisse correspondre à la demande, Altéo demande un meilleur financement des agences-conseil et associations agréées en Wallonie, la création et le financement de telles agences ou associations en région bruxelloise. Cela favorisera le développement des compétences et des moyens humains pour assurer ces missions spécifiques.

Aide financière pour la mise en accessibilité de son logement

En Région wallonne, Altéo demande que le plafond d'intervention attribué pour les aides matérielles en cas de construction ou d'adaptation d'un logement ou pour l'achat de mobilier soit revu à la hausse. Ce plafond doit en effet être pensé en tenant compte de l'augmentation des coûts du matériel et de la main d'œuvre mais aussi de l'apparition des nouvelles technologies plus coûteuses.

Altéo demande donc que ce plafond puisse être dépassé lorsque l'évolution du handicap nécessite de nouveaux aménagements.

En Région de Bruxelles-Capitale, Altéo demande qu'une étude puisse être menée afin d'évaluer l'adéquation entre les montants remboursés par le Phare dans le cadre de l'aide matérielle et le coût de ces aides pour la personne handicapée.

Accessibilité de l'environnement extérieur situé aux alentours du logement

Altéo demande le respect et l'application des normes légales ainsi que la mise en place dans ces réglementations de sanctions administratives sous forme d'amendes en cas de non-respect de celles-ci. La possibilité de sanctions est une préoccupation partagée par de plus en plus d'associations représentant les personnes handicapées. Un travail de réflexion sur les sanctions à apporter est d'ailleurs en cours au sein du CAWaB¹, dont fait partie Altéo.

¹CAWaB : Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles. Groupement d'associations wallonnes et bruxelloises ayant pour mission de débattre, de réfléchir ou d'échanger des informations relatives à la mobilité et à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Soutien à une vie autonome (1)

Le Budget d'assistance personnalisé (BAP)

EN REGION WALLONNE

Altéo estime qu'il est nécessaire de réfléchir ce dispositif en lien avec les autres prestations existantes au niveau wallon mais également fédéral, en s'assurant qu'il n'y a pas de transfert implicite de compétences entre les niveaux de pouvoir. De même, Altéo sera attentif à ce que le financement de ce dispositif ne se fasse pas au détriment d'autres secteurs de l'Awiph ou des politiques d'aides et de soins.

Altéo estime que ce dispositif doit permettre aux personnes handicapées de rencontrer une réelle plus-value sociale et qu'il doit également permettre de renforcer leur intégration dans la vie culturelle, économique et sociale.

Altéo insiste pour que ce dispositif permette aux bénéficiaires de faire appel à des services reconnus et agréés par la Région wallonne et non à des prestataires indépendants de toute structure (qualité / formation).

Altéo demande que des critères clairs soient définis en matière de sélection des bénéficiaires et qu'une évaluation du dispositif soit réalisée après une année de mise en œuvre.

Altéo demande que des moyens soient réservés pour assurer la coordination prévue dans le dispositif et que celle-ci soit assurée par des services reconnus et agréés.

EN REGION BRUXELLOISE

Altéo estime nécessaire de réfléchir ce dispositif en lien avec les autres prestations existantes ou à créer au niveau bruxellois mais également fédéral, en s'assurant qu'il n'y a pas de transfert implicite de compétences entre les niveaux de pouvoir. De même, Altéo sera attentif à ce que le financement de ce dispositif ne se fasse pas au détriment d'autres secteurs du Phare ou des politiques d'aides et de soins.

Altéo insiste pour que ce dispositif permette aux bénéficiaires de faire appel à des services reconnus et agréés par la COCOF ou la COCOM. S'il est fait appel à des assistants personnels, leur statut et leur formation doivent être définis.

Altéo demande que des critères clairs soient définis en matière de sélection des bénéficiaires et qu'une évaluation du dispositif soit réalisée. Altéo demande que des moyens soient réservés pour assurer la coordination prévue dans le dispositif et que celle-ci soit effectuée par des services reconnus et agréés.

6

Soutien à une vie autonome (2)

Services d'aide et de soins à domicile

EN REGION WALLONNE

Altéo exige qu'en lien avec le dispositif de BAP développé précédemment :

- le secteur soit refinancé dans le but d'augmenter l'emploi ;
- que soit revu le barème d'intervention du bénéficiaire dans le cadre des prestations d'aides familiales en ne prenant plus en compte les allocations d'intégration et d'aide à la tierce personne et en ne tenant plus compte du revenu des proches aidants;
- que ne soit plus pris en compte pour le bénéficiaire un forfait pour les frais de déplacement ;
- que les heures inconfortables soient mieux financées ;
- que le plafond d'heures (200h) par trimestre puisse être dépassé pour les personnes les plus dépendantes (comme cela se fait déjà pour les patients en soins palliatifs) ;
- que plus de souplesse soit laissée quant à l'obligation faite au bénéficiaire d'être présent au domicile lors des prestations d'aide familiale ;
- que les titres services ne se substituent pas au métier de l'aide familiale et qu'ils ne puissent pas financer des prestations de garde d'enfants malades.

EN REGION BRUXELLOISE

Altéo estime qu'il faut continuer à soutenir les services d'aide et soins à domicile en augmentant leur moyen d'action de manière notamment à leur permettre d'adapter leur offre de services aux demandes spécifiques des personnes handicapées en recherche d'autonomie et d'intégration sociale et professionnelle.

Soutien à une vie autonome (3)

Services d'aide à la vie journalière (AVJ)

EN REGION WALLONNE

Altéo attend toujours la création de nouveaux services d'AVJ (en lien avec la programmation existante mais non rencontrée à ce jour).

Altéo demande le renforcement des services d'aide à la vie journalière en veillant à permettre une extension de ces services dans un rayon supérieur à 500m. Pour ce faire, des moyens supplémentaires sont nécessaires. Ceux-ci permettraient également d'asseoir le statut de l'assistant AVJ et de permettre l'accès à une formation continuée.

Altéo estime important de veiller à renforcer le personnel (assistants AVJ) aux « heures de pointe » (repas, coucher, etc.).

Altéo demande que l'implantation des services AVJ se fasse dans un tissu socio-économique et culturel bien développé et que les projets de création de nouveaux logements prennent en compte tous les types de logements et non un en particulier en vue de privilégier un mélange de logements sociaux, de logements privés et de logements AVJ.

Une attention particulière doit également être portée aux connexions avec les transports en commun.

EN REGION BRUXELLOISE

Altéo estime qu'il est nécessaire de développer la création de logements desservis par des services d'aide à la vie journalière intégrés dans des quartiers à forte densité de vie sociale, culturelle et commerciale afin de répondre aux attentes de certaines personnes dépendantes dans les actes de la vie journalière.

8

Accueil et hébergement collectif

Altéo demande que soit établie une programmation pluri-annuelle d'ouverture de nouvelles places en centres de jour et d'hébergement de manière à répondre aux besoins non couverts de la population des personnes handicapées, avec une priorité accordée aux personnes se trouvant en situation de grande dépendance pour la Région bruxelloise.

EN REGION WALLONNE

En Région wallonne, Altéo demande que soient effectivement mis en place les conseils de résidents dans toutes les institutions d'hébergement, quel que soit le handicap des personnes hébergées.

Altéo demande en ce qui concerne le court-séjour que la réglementation actuelle puisse être revue de sorte à permettre plus de souplesse, particulièrement pour les situations d'urgence.

Altéo demande, en ce qui concerne les dispositifs de répit, qu'une évaluation quantitative et qualitative (notamment sur la définition du « répit ») puisse être menée au terme de l'initiative spécifique qui a débuté en 2009.

EN REGION BRUXELLOISE

Pour Bruxelles, Altéo souligne positivement la mise en place d'une réglementation permettant la création de formules de court-séjour, de répit, de prise en charge légère ainsi que l'attribution de conventions prioritaires. Nous souhaitons qu'un suivi soit apporté à la mise en œuvre de ces mesures afin que des places supplémentaires soient effectivement créées en suffisance.

9

Transport (1)

Transports en commun

EN REGION WALLONNE

Altéo demande également que les sociétés de TEC s'inscrivent dans une dynamique qui vise à rendre tous les bus accessibles.

Lors d'une rencontre avec les associations en 2007, le Ministre Antoine s'était engagé à adapter au moins 2 lignes par TEC et par an. Au vu de la situation actuelle, Altéo demande que cet engagement, qui est un minimum, soit respecté, avec une attention particulière pour le monde rural et pour la continuité de l'offre entre deux zones contiguës de TEC.

EN REGION BRUXELLOISE

Altéo demande que les efforts entrepris pour rendre les transports en commun accessibles aux personnes à mobilité réduite soient renforcés, tant en ce qui concerne l'accès aux véhicules qu'aux infrastructures des stations de métro et des points d'embarquement en surface. Des améliorations doivent également porter sur la signalétique, la visibilité des véhicules et la lisibilité des horaires.

10

Transport (2)

Transports adaptés

EN REGION WALLONNE

Pour Altéo, les moyens doivent être sensiblement augmentés dans ce secteur afin de pouvoir répondre aux attentes légitimes des personnes malades et handicapées.

Concernant l'offre publique, Altéo est en attente des améliorations suivantes :

- meilleure coordination des différentes offres de transport adapté ;
- couverture suffisante de l'ensemble du territoire ;
- élargissement de la plage horaire ;
- simplification de la procédure de réservation en s'adressant directement au prestataire du service ;
- révision des critères d'accès ;
- meilleure information du voyageur sur l'itinéraire surtout lorsque le déplacement regroupe plusieurs voyageurs ;
- meilleure coordination lors de changements de zones TEC dans des régions limitrophes.

EN REGION BRUXELLOISE

Pour Altéo, les transports de porte à porte au moyen de minibus de la STIB doivent bénéficier des améliorations suivantes : extension du nombre de véhicules et de chauffeurs disponibles, élargissement de la plage horaire, simplification de la procédure de réservation.

En vue de rechercher la meilleure solution possible, la concertation entre les responsables de la société de transport public et les représentants des PMR doit être poursuivie.

11

Loisirs

Pour Altéo, l'accès des personnes handicapées ou malades à la culture doit être encouragé, notamment par une amélioration de l'accessibilité physique, par le biais d'une application des normes d'accessibilité physique issues du CWATUP ou du RRU à tous les lieux culturels. Une attention particulière doit être portée à l'accessibilité pour tous les types de handicaps.

Altéo demande également que les acteurs culturels et politiques concernés veillent au développement d'une information sur l'accessibilité des lieux culturels et au sein de chaque lieu, à une mise à disposition d'informations accessibles pour les visiteurs présentant un handicap (commentaires d'œuvres exposées, explications, etc.).

Altéo demande qu'une attention particulière soit portée à l'accessibilité des lieux touristiques et des espaces verts publics et qu'un système d'incitants financiers puisse être proposé à cet effet.

12

Pouvoirs locaux

Altéo demande qu'il soit veillé à l'accessibilité physique et à l'adaptation d'une partie du matériel informatique dans les « espaces publics numériques » développés en Région wallonne.

Mémoire élections régionales et communales
- Juin 2009 -

Altéo – Mouvement social de personnes malades, valides et handicapées

<http://www.alteoasbl.be>

Altéo

Perspectives

Le 07 juin 2009 est une date importante pour les membres d'Altéo.

En tant que citoyens, nous serons amenés à élire nos représentants aux niveaux des Régions, des Communautés et de l'Europe.

Tout un travail de fond, basé sur une méthode participative et d'éducation permanente, a été mené au sein d'Altéo.

A partir de l'expression du vécu des personnes malades et handicapées, nous avons construit une parole politique. Elle vous est adressée !

Certes des avancées sont à noter mais nous l'avons vu au travers de ces lignes, les enjeux sont multiples et le chemin à parcourir reste long.

L'intégration et la pleine participation des personnes malades et handicapées à la vie en société recouvre plusieurs dimensions : les revenus et l'emploi, l'enseignement, la mobilité, l'accessibilité aux services publics, le logement, les loisirs, etc.

Nous osons espérer que vous pourrez porter et relayer les propositions contenues dans ce mémorandum et qu'elles pourront vous accompagner tout au long de la prochaine législature.

Nous osons espérer qu'ensemble, nous pourrons débattre de ces enjeux et œuvrer à la construction d'une société plus solidaire.

Nous osons espérer qu'ensemble, **nous garderons le handi'cap !**

13



Nous tenons à remercier les personnes qui au sein des services de la mutualité chrétienne et au sein d'Altéo se sont impliquées dans la rédaction de ce mémorandum.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat général d'Altéo ou avec votre régionale.

Coordonnées complètes : voir le site Internet <http://www.alteoasbl.be>

Avec le soutien de :



La solidarité, c'est bon pour la santé.